

GLOSSAIRE

Action publique

Action en justice exercée contre l'auteur d'une infraction visant à le traduire devant une juridiction pénale. Elle est déclenchée par les magistrats du ministère public (le parquet), certains fonctionnaires ou par la victime. (Voir Constitution de partie civile).

<http://www.dossierfamilial.com/dictionnaire-droit/action-publique.65>

Adhérent

Membre d'une organisation.

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/adherent/>

Respect des engagements. L'association doit respecter les engagements pris à l'égard de ses membres dans les statuts. Les membres ont le droit de:

- * demander à être traité sur un pied d'égalité;
- * réclamer un fonctionnement régulier des organes de l'association;
- * obtenir des informations sur la gestion de l'association.

Contrôle de la gestion par les adhérents. Les sociétaires n'ont la possibilité de contrôler la gestion de l'association que si ce contrôle est prévu par les statuts. Dans certaines associations, il est prévu que des membres de l'association peuvent vérifier les comptes et présenter un rapport devant l'assemblée générale. C'est à tort que ces personnes sont souvent désignées comme « commissaires aux comptes ». S'agissant d'une profession réglementée, ce terme ne doit pas être utilisé.

<http://www.toutpourlesassociations.com/doc/article.php?ida=41>

Adhésion

D'une manière générale « adhésion » est un synonyme de consentement. Le vocabulaire juridique désigne sous le nom de « contrat d'adhésion », un type de convention dont les termes sont imposées à celui auquel elle s'applique, ainsi en matière de droit du travail, un règlement d'atelier, un tarif des prestations bancaires, les statuts régissant le fonctionnement d'une société commerciale.

<http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/adhesion.php>

Agence

(it. agenzia, du lat. agere, agir)

1. Entreprise commerciale proposant en général des services d'intermédiaire entre les professionnels d'une branche d'activité et leurs clients: Agence de voyages. Agence immobilière.
2. Organisme administratif chargé d'une mission d'information et de coordination dans un domaine déterminé: Agence nationale pour l'emploi.
3. Succursale d'une banque: Ils ont ouvert de nombreuses agences.
4. Ensemble des bureaux, des locaux occupés par une agence: Il faudrait agrandir notre agence.

<http://fr.thefreedictionary.com/agence>

Groupement politique

Aux termes de la présente loi, le Parti politique est une association de personnes physiques qui adhèrent aux mêmes idéaux politiques, s'engagent à les faire triompher par la mise en oeuvre d'un

programme, en vue de conquérir et d'exercer le pouvoir selon les principes démocratiques définis dans la Constitution.

Le Groupement politique est :

- Soit une association de Partis qui partagent les mêmes idéaux et adoptent les mêmes méthodes pour la mise en oeuvre de leur programme ;
- Soit une association de personnes physiques ayant pour objet de concourir à la réalisation du programme d'un Parti politique.

<http://www.cndj.ci/PARTIS%20%20POLITIQUES.htm>

Assemblée générale extraordinaire.

Pour le bon fonctionnement d'une association, il est préférable de prévoir la possibilité de tenir une assemblée générale en dehors de l'assemblée annuelle qualifiée pour sa part « assemblée ordinaire ». On sait que l'assemblée est l'organe souverain de l'association et dans certains contextes, on doit pouvoir la convoquer pour lui soumettre telle ou telle décision. Dans ce cas, il s'agit donc d'une assemblée convoquée à titre extraordinaire, c'est-à-dire en dehors du cadre habituel de l'assemblée annuelle prévue pour statuer sur les comptes.

<http://association1901.fr/blog/moments-cle/assemblee-generale/qu-est-ce-une-assemblee-generale-extraordinaire>

Association

En général, une association est la réunion de deux ou plusieurs personnes ayant un but, un intérêt commun autre que de partager des bénéfices.<http://fr.wikipedia.org/wiki/Association>

Le droit d'association permet aux personnes qui le souhaitent de se réunir en vue de partager d'une manière permanente un intérêt commun. Le droit d'association qui est indissociable du droit de réunion fait partie des libertés publiques. L'association, même hors habilitation législative, peut agir en justice au nom d'intérêts collectifs qui entrent dans son objet social.

La loi du 1er juillet 1901 a organisé cette mise en commun et elle a conféré aux associations la personnalité juridique. Elle distingue l'association simple, de l'association reconnue d'utilité publique qui pour exister doit faire l'objet d'un décret pris en Conseil d'Etat qui peut posséder d'autres immeubles que ceux qui sont strictement nécessaires à son objet et recevoir des dons et des legs.

<http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/association.php>

Autonomie politique.

Qu'est-ce que l'autonomie en politique ? Presque toutes les sociétés humaines sont instituées dans l'hétéronomie, c'est-à-dire dans l'absence d'autonomie. Cela veut dire que, bien qu'elles créent toutes, elles – mêmes, leurs institutions, elles incorporent dans ces institutions l'idée incontestable pour les membres de la société que cette institution n'est pas oeuvre humaine, qu'elle n'a pas été créée par les humains, en tout cas pas par les humains qui sont là en ce moment. Elle a été créée par les esprits, par les ancêtres, par les héros, par les Dieux ; mais elle n'est pas oeuvre humaine..... IL y a donc une autonomie politique ; et cette autonomie politique suppose de savoir que les hommes créent leurs propres institutions. Cela exige que l'on essaye de poser ces institutions en connaissance de cause, dans la lucidité, après délibération collective. C'est ce que j'appelle l'autonomie collective, qui a comme pendant absolument inéliminable l'autonomie individuelle. Une société autonome ne peut être formée que par des individus autonomes. Et des individus autonomes ne peuvent vraiment exister que dans une société autonome... (De l'autonomie en politique, L'individu privatisé par Cornelius Castoriadis)

<http://1libertaire.free.fr/castoriadis.html>

Biodiversité

Le grand scientifique américain, Edward O. Wilson, considéré comme l'inventeur du mot biodiversity, en donne la définition suivante : « la totalité de toutes les variations de tout le vivant »

Selon les scientifiques, la biodiversité est la dynamique des interactions dans des milieux en changement. Elle se décline en diversité écologique (les milieux), diversité spécifique (les espèces), et diversité génétique.

<http://www.roc.asso.fr/biodiversite/index.html>

La biodiversité, contraction de biologique et diversité serait donc la diversité biologique. Mais encore ? Elle est bien plus que la liste et la description des espèces vivantes qui peuplent notre planète. Étudier la biodiversité, c'est chercher à mieux comprendre les liens et les interactions existant entre les espèces et avec leurs milieux de vie.

<http://www.biodiversite2010.fr/-Qu-est-ce-que-la-biodiversite-.html>

Charte

Charte : en droit international, écrit solennel où sont consignés des droits et/ou de grands principes. (ex: la Charte des Nations unies). En droit intérieur, écrit dans lequel sont définis les droits fondamentaux des personnes. Généralement, la charte est incluse dans la constitution. Historiquement, la première charte remonte au XIIIe siècle: Magna Carta ou Grande Charte, texte qui balisait les pouvoirs du monarque.

Depuis, l'usage s'est élargi. Les chartes sont souvent associées à la lutte contre des formes de discrimination, d'arbitraire ou d'exclusion. Par extension, le terme est utilisé par des organisations ou institutions spécifiques pour définir les droits des membres ou des usagers.

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1477>

Co-élu(e)

préfixe signifiant avec l'élu(e)

Comité

1. Assemblée restreinte réunie pour remplir une mission: Le Comité international olympique assure l'organisation des jeux Olympiques.

2. Groupe de personnes délégué par une assemblée; petite association: Comité de locataires. Un comité de soutien.

<http://fr.thefreedictionary.com/comit%C3%A9>

Réunion de personnes commises par un groupement (assemblée, société, syndicat, etc.) pour l'examen et la préparation de certaines affaires ou pour assurer la marche de toutes les affaires concernant ce groupement.

<http://fr.wiktionary.org/wiki/comit%C3%A9>

Commissaires

Un commissaire est une personne chargée par une autorité supérieure d'exécuter en son nom des fonctions temporaires. Il vient du verbe latin (committere : envoyer en mission) et a donné « commission ».

Un commissaire est également le nom que l'on donne à un membre d'une commission.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Commissaire>

Commission

Le mot « commission » est plus généralement employé pour désigner une assemblée, permanente ou non, composée de personnes chargées d'une étude collective, en vue d'effectuer par exemple, une enquête (Commission d'enquête parlementaire), chargée de délibérer sur les affaires

publiques (Commission Municipale) ou de connaître d'une action disciplinaire (Commission de discipline).

Dans le langage de la technique juridique et celui de la pratique commerciale, la « commission » est la rémunération propre aux intermédiaires du commerce. Elle est généralement calculée en fonction de l'importance de l'affaire traitée par leurs soins. Parmi les personnes percevant des commissions, figurent les « courtiers », les apporteurs d'affaires, les « commissionnaires » et d'une manière plus générale, les agents commerciaux.

<http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/commission.php>

Communication

La communication (souvent abrégée en com) est l'action, le fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un, l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène et l'action pour quelqu'un, une entreprise d'informer et de promouvoir son activité auprès du public, d'entretenir son image, par tout procédé médiatique.

Elle concerne aussi bien l'être humain (communication interpersonnelle, groupale...) que l'animal et la plante (communication intra- ou inter- espèces) ou la machine (télécommunications, nouvelles technologies...), ainsi que leurs hybrides : homme-animal; hommes- technologies... C'est en fait, une science partagée par plusieurs disciplines qui ne répond pas à une définition unique.

Et si tout le monde s'accorde pour la définir comme un processus, les points de vue divergent lorsqu'il s'agit de qualifier ce processus.

- Un premier courant de pensée, regroupé derrière les « Sciences de l'information et de la communication », propose une approche de la communication centrée sur la transmission d'informations. Il s'intéresse aussi bien à l'interaction homme-machine qu'au processus psychique de la transmission de connaissances (avec l'appui des sciences cognitives).
- Un second courant, porté par la psychosociologie, s'intéresse essentiellement à la communication interpersonnelle (duelle, triadique ou groupale). La communication est alors considérée comme un système complexe qui prend en compte tout ce qui se passe lorsque des individus entrent en interaction et fait intervenir à la fois des processus cognitifs, affectifs et inconscients. Dans cette optique, on considère que les informations transmises sont toujours multiples, que la transmission d'informations n'est qu'une partie du processus de communication et que différents niveaux de sens circulent simultanément.
- Enfin, un troisième courant, issu de la psychanalyse, traite de la communication intra-psychique.

Concept de communication

L'image que nous donnons doit être confirmée par autrui. Le fait que le rôle, le statut et la place des acteurs soient bien identifiés permet aux interlocuteurs de se reconnaître dans une position sociale, d'éviter les mal-entendus, les conflits, et d'assurer la crédibilité. L'identité situationnelle du locuteur est repérable dans l'énonciation.

Pour une entreprise, l'image de marque correspond à l'identité de l'entreprise perçue par ses parties prenantes. Toute atteinte à l'image de marque est un risque de réputation, préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise, à sa crédibilité, et à la confiance que lui accordent ses clients..

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Communication>

Comptabilisation des votes (exemple)

1. Chaque bulletin de vote classe les options soumises au vote. Il n'est pas nécessaire que toutes les options apparaissent dans le classement. Les options apparaissant dans le classement sont considérées comme préférées à toutes celles qui n'y apparaissent pas. Les votants peuvent classer à égalité plusieurs options. Les options non classées sont considérées comme étant à

égalité les unes avec les autres. Les détails sur la façon dont les bulletins doivent être remplis seront contenus dans l'appel à voter

2. Si le scrutin nécessite un quorum R, toute option autre que celle par défaut, qui ne reçoit pas au moins R votes qui la classent au-dessus de l'option par défaut, est ignorée.

3. Toute option (autre que celle par défaut), qui ne bat pas l'option par défaut avec un rapport au moins égal à celui de la majorité requise, est ignorée.

a. Étant données deux options A et B, $V(A,B)$ est le nombre de votants préférant l'option A à l'option B.

b. Une option A bat l'option par défaut D avec un rapport de majorité N, si $V(A,D)$ est strictement supérieur à $N * V(D,A)$.

c. Si une majorité qualifiée de S contre 1 est nécessaire pour A, son rapport de majorité est S ; sinon, il est égal à 1.

4. À partir de la liste des options non ignorées, nous générons une liste des vainqueurs deux à deux.

a. Une option A bat une option B, si $V(A,B)$ est strictement supérieur à $V(B,A)$.

5. À partir de la liste des vainqueurs [non-ignorés] deux à deux, nous générons un ensemble des vainqueurs transitifs.

a. Une option A bat transitivement une option C si A bat C ou s'il existe une autre option B telle que A bat B ET B bat transitivement C.

6. Nous construisons l'ensemble de Schwartz à partir de l'ensemble des vainqueurs transitif.

a. Une option A est dans l'ensemble de Schwartz si pour toutes les options B, soit A bat transitivement B, soit B ne bat pas transitivement A.

7. S'il y a des options qui en battent d'autres dans l'ensemble de Schwartz, nous sortons les plus faibles des vainqueurs de la liste des vainqueurs deux à deux, et retournons à l'étape 5.

a. Une victoire (A,X) est plus faible qu'une victoire (B,Y) si $V(A,X)$ est inférieur à $V(B,Y)$. Et de plus, (A,X) est plus faible que (B,Y) si $V(A,X)$ est égal à $V(B,Y)$ et $V(X,A)$ est plus grand que $V(Y,B)$.

b. Une plus faible victoire est une victoire qui n'a pas de victoire plus faible qu'elle. Il peut y avoir plusieurs victoires de ce type.

8. S'il n'y a pas de plus faible dans l'ensemble de Schwartz, alors le vainqueur est choisi dans l'ensemble de Schwartz. S'il n'y a qu'une seule option, c'est le vainqueur. S'il y en a plusieurs, le votant ayant un vote discriminant choisi l'option qui gagne parmi celles-ci.

Note : Les options que les votants classent au-dessus de l'option par défaut sont celles qu'ils trouvent acceptables. Les options classées au-dessous de l'option par défaut sont les options qu'ils trouvent inacceptables.

Quand la procédure de résolution standard est utilisée, le texte qui y fait référence doit spécifier ce qui est suffisant pour qu'une proposition de résolution soit proposée et/ou soutenue, ce qu'est la période de discussion minimum, et ce qu'est la période de vote. Il doit aussi spécifier quelle majorité qualifiée et/ou le quorum (et le choix par défaut) à utiliser.

<http://www.debian.org/devel/constitution.fr.html>

Conformité

La conformité est l'état de ce qui présente un accord complet, une adaptation totale. La conformité est un terme employé en droit et en gestion de la qualité comme dans l'univers financier.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Conformit%C3%A9>

Consensus

Un consensus est un accord général (tacite ou manifeste) parmi les membres d'un groupe, pouvant permettre de prendre une décision sans vote préalable. Bien que le consensus désigne un accord unanime (ou plutôt, l'absence d'opposition), l'usage récent en fait parfois l'opinion ou le sentiment d'une forte majorité. Le consensus comme méthode de prise de décision cherche à mettre l'accent sur la validité de l'opinion de chaque participant et se refuse à entériner un choix qui n'aurait pas au moins l'accord de tous.

Consensus et pensées collectives. De nos jours, on confond souvent consensus et « choix collectif ». Il existe des degrés de variation toujours possibles entre individus, et il doit y avoir une implication individuelle forte pour faire suivre la prise de décision de l'action. Auquel cas, la prise de décision nécessite une négociation au bout de laquelle les autres participants au débat seront satisfaits.

L'opinion collective n'est pas un consensus, mais une opinion reçue, un alignement sur une orthodoxie – éventuellement à partir d'une manipulation mentale ou de la propagande. Des études sur les effets de groupes et des foules affirment l'existence des consensus émotionnels pouvant aller jusqu'à l'hystérie collective.

Il existe plusieurs débats et recherches à la fois sur les notions d'intelligence collective et de prise de décision par consensus – discutés dans d'autres articles. Cet article traite de l'idée de consensus dans son sens le plus strict, et non pas de ses implications en politique ou en économie (domaines dans lesquels non seulement le consensus importe mais également l'action subséquente).

Consensus et dictature de la majorité. Le terme consensus implique également des notions de compromis. Plutôt qu'une opinion adoptée par une majorité, le consensus suggère l'apport de multiples opinions différentes, et leur adaptation progressive jusqu'à ce qu'une solution satisfaisant le plus grand nombre de personnes puisse être dégagée. Le consensus ne signifie pas forcément que tout le monde est satisfait du résultat, mais suggère plutôt que tout le monde peut juger le résultat acceptable et que la majorité est satisfaite. On doit donc apporter un soin particulier à la définition de cette majorité représentative de l'ensemble, faute de quoi ce compromis peut s'éloigner de la réalité pourvu que le consensus se construise, au vu de la subjectivité de l'estimation de la « représentativité » de chaque personne. Ce type de consensus, limant les divergences au profit des similitudes, manifeste la justesse de l'opinion répandue. On peut considérer que le consensus se construit avec la loi de juste milieu (pris dans le sens d'un milieu acceptable pour les différentes parties). Certains considèrent alors que l'objectivité, si ce n'est la vérité, répond à la courbe de Gauss où les 20% restant sont quantité négligeable et, de ce fait, inutiles à conserver. Ce type de solution est souvent appelé consensus, mais n'en est pas un à proprement parler.

Plus généralement, on considère la prise de décision par consensus comme la recherche d'une solution de résolution, où le compromis doit être une proposition originale, qui tienne compte des positions de chacun et essaye de satisfaire tous les participants au débat. Ce type de compromis est nommé gagnant-gagnant. Chaque proposition doit être évaluée pour ce qu'elle est et non pour ce que chacun en imagine, l'imagination portant le plus généralement sur l'émetteur de la proposition.

Certains considèrent que dans le cas où un compromis gagnant-gagnant ne peut être construit, on peut alors enregistrer les dissensions (ou dissensus) car elles sont considérées comme plus proches de la réalité décrite et susceptibles de faire avancer le problème. Cette solution peut satisfaire la majorité des participants au débat. D'autres considèrent qu'il s'agit alors d'un échec de consensus, car chacune des parties étant restée sur ses positions, le problème débattu n'est pas réellement réglé. Ceci dit, la recherche du consensus permet d'éviter que la majorité impose ses décisions à la minorité, puisque le veto permet à chacun de refuser une solution qui ne lui convient vraiment pas (à condition de ne pas en abuser, auquel cas c'est une autre forme de dictature de l'individu sur le collectif).

Prise de décision par consensus. Il y a de nombreuses façons, pour un groupe, de prendre des décisions. La plupart d'entre nous ont été élevés dans une culture qui considère que la démocratie occidentale est la meilleure, et que le vote dans le but de nommer ceux qui vont gouverner (élections) est le seul pouvoir qui peut servir aux gens.

Habituellement, lors d'un vote démocratique, à n'importe quelle échelle, une minorité importante est mécontente du résultat. Et même si cette minorité accepte la décision prise, parce qu'elle accepte la « règle du jeu », elle résistera activement ou essaiera d'atténuer les conséquences de cette décision jusqu'au prochain scrutin.

Le compromis est une autre méthode pour prendre une décision, habituellement par la négociation. Deux parties, ou plus, annoncent leur position respective et la changent petit à petit, par des concessions mesurées. La négociation peut conduire à une insatisfaction des deux parties, car personne n'est totalement satisfait.

À côté de ça, le consensus est un moyen de prendre une décision qui fait appel à la créativité de chacun. C'est un processus dans lequel aucune décision ne peut être prise tant que tous les participants ne l'acceptent. Ça peut être long à mettre en place, car le consensus est le produit patient de toutes les meilleures idées et volontés dans un groupe, dans un esprit de cohésion et d'équilibre. Les minorités sont entendues au cours du processus, et pas seulement à la fin : la décision est élaborée collectivement.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Consensus>

Constitution

La Constitution (écrit généralement avec une majuscule) est un texte qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un organisme, généralement d'un État. La Constitution d'un État a valeur de loi, est à la fois l'acte politique à valeur juridique et la loi fondamentale qui unit et régit de manière organisée et hiérarchisée l'ensemble des rapports entre gouvernants et gouvernés au sein de cet État, en tant qu'unité d'espace géographique et humain. La Constitution garantit les droits et les libertés de la communauté humaine concernée. Si la fiction juridique veut que la Constitution fonde et encadre juridiquement l'État, il est entendu que l'histoire politique la précède et peut lui conférer à la fois sa légitimité circonstanciée et la permanence de son autorité. Cette histoire politique est alors réintroduite dans le droit en étant qualifiée de « pouvoir constituant primaire » (le pouvoir souverain qui établit une nouvelle Constitution).

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Constitution>

La Constitution du 4 octobre 1958 est le texte fondateur de la Ve République. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, elle organise les pouvoirs publics, définit leur rôle et leurs relations. Elle est le quinzième texte fondamental (ou le vingt-deuxième si l'on compte les textes qui n'ont pas été appliqués) de la France depuis la Révolution Française. Norme suprême du système juridique français, elle a été modifiée à vingt-quatre reprises depuis sa publication par le pouvoir constituant, soit par le Parlement réuni en Congrès, soit directement par le peuple à travers l'expression du référendum. Son Préambule renvoie directement et explicitement à trois autres textes fondamentaux : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (la Constitution de la IVe République) et la Charte de l'environnement de 2004. Les juges n'hésitant pas à les appliquer directement, le législateur étant toujours soucieux de les respecter, sous le contrôle vigilant du juge constitutionnel, ces énumérations de principes essentiels ont leur place dans le bloc de constitutionnalité. Les règles relatives à la révision de la Constitution sont prévues par la Constitution elle-même. La dernière modification est la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

<http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/constitution.htm>

Consultation

La consultation est l'action de consulter, de demander un avis.

La consultation est apparue dans les pratiques publiques dans le domaine de l'aménagement et du développement sous la forme de l'enquête publique née au début du XIX^e siècle et qui a pris un essor considérable avec la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 qui l'a rendue obligatoire avant la réalisation de travaux pouvant affecter l'environnement. La consultation peut également être réalisée de façon plus pérenne, comme par exemple avec la création de comités consultatifs à l'instar du Conseil économique, social et environnemental. Le recueil d'avis peut s'exercer sous bien d'autres formes, plus ou moins formalisées : il existe en effet de nombreuses initiatives locales hors de toute incitation réglementaire, comme l'a montré le programme Comédie

Avec la demande croissante de participation qui a provoqué le développement des démarches de concertation et de médiation environnementale depuis les années 1980, la consultation est devenue un outil d'aide à la décision publique qui s'inscrit souvent dans une démarche plus globale de dialogue territorial.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Consultation>

Convocation

Action de convoquer; avis invitant à se présenter quelque part: La convocation d'une assemblée de copropriétaires. Vous vous présenterez à l'examen muni de votre convocation.

<http://fr.thefreedictionary.com/convocation>

Coopérative politique

Entité politique non hiérarchisée, organisée de façon horizontale, disposant d'un mandataire financier. Cette entité peut être composée de plusieurs entités disposant elle-même d'un-e mandataire financier.

Egalité des entités membres : personne physique ou personne morale = 1 voix, sans possibilité de procuration.

- **type SCIC** : les entités membres sont des personnes physiques et/ou des personnes morales (des partis, des groupements ou des associations etc) ;
une entité membre = une voix.
- **type SCIC avec plusieurs collèges** : les entités membres sont des collèges constitués de personnes physique et/ou morale ;
un collège = une voix.
- **type SCOP** : les entités membres sont des personnes physiques ;
une personne physique = une voix.

Coordination

Une coordination de groupe est un rassemblement de personnes ayant des objectifs communs pour réaliser un projet commun. Elle constitue donc une mise en commun en vue d'un résultat commun

Elle consiste en la recherche, pour un ensemble de personnes, d'une coordination pour produire une action précise et efficace.

Cette coordination peut nécessiter un coordinateur dont le rôle est de modifier l'environnement pour qu'il favorise au maximum les interactions entre les membres du groupe.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Coordination_de_groupe

Cotisation

- Action de cotiser, de se cotiser : La cotisation à la mutuelle n'est pas obligatoire.
- Somme versée en vue de contribuer à une dépense commune ; quote-part : Payer sa cotisation.
- Contribution des salariés et/ou de leurs employeurs versée aux différents organismes qui assurent la protection sociale (la Sécurité sociale, l'assurance chômage, etc.).

Cumul des mandats

Le cumul des mandats est une pratique politique par laquelle une personnalité politique exerce plusieurs mandats de façon concomitante. Il convient de distinguer le cumul horizontal, c'est-à-dire l'exercice simultané au niveau national ou local de mandats ou fonctions politiques différentes (Par exemple, exercice concomitant d'un mandat de conseiller local avec une fonction d'exécutif local), du cumul vertical, à savoir l'exercice simultané de mandats ou fonctions politiques au niveau national et local (Par exemple, exercice concomitant d'une fonction gouvernementale ou d'un mandat parlementaire avec un mandat de conseiller ou d'exécutif local). Cette pratique est critiquée lorsque l'un ou plusieurs d'entre les mandats sont réputés demander un travail important. Le cumul peut être limité par la loi afin de réduire les risques de conflits d'intérêts entre les différentes fonctions exercées, pour répartir le pouvoir entre davantage de mains ou encore pour diminuer l'absentéisme au sein des instances élues, tout en augmentant le suivi et l'efficacité des politiques publiques.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Cumul_des_mandats

Retrouvez dans cette catégorie les incompatibilités entre les différents mandats électoraux en France.

<http://www.politiqumania.com/cumul-des-mandats.html>

Délégation

- Sens 1 Action de déléguer, de transmettre un pouvoir à quelqu'un. Synonyme mission
- Sens 2 Groupe de personnes mandatées. Synonyme représentation

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/delegation/>

Délégation binomiale h/f.

Délégation :

- Sens 1 Action de déléguer, de transmettre un pouvoir à quelqu'un. Synonyme mission
- Sens 2 Groupe de personnes mandatées. Synonyme représentation

Binôme,

- Sens 1 Somme algébrique de deux monômes [Mathématiques],
- Sens 2 Ensemble de deux éléments.

<http://www.linternaute.com/encyclopedie/>

Démocratie : La démocratie est le régime politique dans lequel le peuple est souverain et détient le pouvoir collectivement.

Les 3 familles de démocratie :

1. Démocratie directe: les électeurs votent directement toutes les décisions, aucun élu n'existe.

2. Démocratie semi-directe ou participative :

Démocratie participative ou semi-directe: les militants participent à la plupart des phases de décisions du parti, contribuent également à l'élaboration des textes et des élus sont désignés par un vote contrairement à la démocratie directe.

2.1 Démocratie délibérative: définit le mode de prise de décisions des assemblées.

Les différents textes sont soumis à des cycles de discussions /amendements, à chaque cycle on extrait ce qui fait consensus et sont validés puis on resoumet à discussion ce qui fait dissensus. Au bout d'un certain nombre de cycles qui dépend du temps imparti, les derniers points qui font dissensus sont un vote mis au vote.

2.2 Sociocratie: définit le mode de prise de décision d'une assemblée ainsi que le lien entre les différents niveaux du parti et le mode de désignation des candidats.

Prise de décision par cycle de discussion dont l'objectif est de ne plus avoir d'objection, et donc d'obtenir le consentement. Chaque niveau d'organisation élit deux représentants au niveau supérieur. Mode de désignation des candidats, les électeurs définissent d'abord le profil du poste à pourvoir puis chaque électeur propose un candidat.

Les candidats ne se déclarent pas à l'avance.

3. Démocratie représentative

La démocratie représentative, appelée aussi « démocratie délégative », est l'une des formes de la démocratie dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élus, qui représentent la volonté générale, votent la loi et contrôlent éventuellement le gouvernement.

Une des conditions pour que le régime soit démocratique est que, grâce à des élections ayant lieu à des échéances régulières, le mandat des représentants soit limité dans le temps (pas de charges à vie ou héréditaires). Aucun gouvernement n'est jamais installé définitivement. L'opposition est considérée comme une force légitime et toutes les tendances sont admises à s'exprimer. En outre, l'espoir d'accéder au gouvernement est ouvert à tous.

La démocratie représentative s'oppose à la démocratie directe, beaucoup moins répandue, dans laquelle c'est le peuple qui prend lui-même les décisions.

La plupart des démocraties actuelles ont adopté le système de la représentation dès leur instauration.

Les limites de la démocratie représentative :

- * Insuffisance de la représentativité. La composition socioprofessionnelle des élus est souvent très éloignée de celle du corps électoral (revenus, instruction, classes sociales, origine culturelle, sexe...).
- * Intérêts des élus ne coïncidant pas nécessairement avec ceux des électeurs.
- * Concentration des pouvoirs qui favorise la corruption.
- * Quasi-impossibilité d'être élu si l'on n'est pas candidat au nom d'un parti. L'élu agit alors en conformité avec la ligne politique de son parti et non en fonction de ses convictions propres.
- * Risque d'absentéisme.
- * Tendance à la concentration des forces politiques et souvent au bipartisme.
- * Conflit d'intérêts. Ex: députés qui déterminent eux-mêmes leurs propres salaires.

http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie_representative.htm

Développement durable

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles avec en particulier le rapprochement du pic pétrolier, écarts entre pays développés et pays en développement, perte drastique de biodiversité, croissance de la population mondiale, catastrophes naturelles et industrielles), le développement durable est une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile) pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement. Il s'agit aussi, en s'appuyant sur de nouvelles valeurs universelles (responsabilité, participation et partage, principe de précaution, débat...) d'affirmer une approche double :

- Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures ;
- Dans l'espace : chaque humain a le même droit aux ressources de la Terre (principe de destination universelle des biens).

Tous les secteurs d'activité sont concernés par le développement durable : l'agriculture, l'industrie, l'habitation, l'organisation familiale, mais aussi les services (finance, tourisme,...) qui, contrairement à une opinion quelquefois répandue, ne sont pas qu'immatériels.
http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable

Dissolution

Etymologie : du latin dissolvere, dissoudre, séparer, désunir.

- Au sens général, la dissolution est l'action de dissoudre quelque chose, c'est-à-dire de le décomposer par la séparation de ses parties. Synonyme : dislocation.
- En droit, la dissolution est le fait de mettre un terme légalement à quelque chose avant son terme normal.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Dissolution.htm>

Droit à l'abstention pour les minorités

Le thème des minorités, de leurs droits réels, souhaités, souhaitables constitue un objet de débats, mais aussi de législation en droit interne ou de convention internationale (Convention-cadre du droit des minorités du 10 novembre 1994, déclaration des chefs d'état du Conseil de l'Europe du 9 octobre 1993 charte européenne des langues européennes des langues régionales et minoritaires du 5 novembre 1992, certains articles de la Convention européenne des Droits de l'homme et des libertés fondamentales) . On oppose traditionnellement les droits collectifs des minorités aux droits individuels des personnes appartenant à des minorités nationales, mais tant le droit positif que les discussions philosophiques ou théoriques ont mis en valeur les limites de cette dichotomie.

<http://gdm.eurominority.org/www/gdm/article-droit-minorites.asp>

Économie non productiviste

Une société antiproductiviste saura mettre en œuvre les biens publics capables de préserver la planète et de faire vivre ensemble ses habitants. Pour autant, le caractère public ne saurait, à lui seul, être l'alpha et l'oméga d'une « bonne » société ; c'est l'instrument démocratique qui fera la différence. Il est vraisemblable que l'anticapitalisme passe par l'antiproductivisme, notamment par la réduction -à proportion notamment des gains de productivité- du temps de travail. (Jacques Cossart, Le journal Le Sarkophage, publie dans son numéro 11 un article intitulé « Productivisme et socialisme ».) <http://www.france.attaq.org/spip.php?article9790>

Le productivisme reçoit comme première définition la recherche constante de croissance de la production. Le productivisme relève de l'obsession quantitativiste : il s'agit de produire pour produire et de produire toujours plus notamment grâce à la standardisation des produits. Le productivisme s'appuie sur le progrès constant de la technologie et sur une « organisation scientifique du travail » dont le stakhanovisme constituait la version stalinienne en réponse au taylorisme. En fait le productivisme s'appuie sur l'exploitation maximale de la force de travail, sur le travaillisme (travailler plus, plus vite, sans augmentation de salaire) tant dans le privé que dans le public.

http://cozop.com/amitite_entre_les_peuples/capitalisme_productiviste_le_travail_et_la_consommation_emancipation_et_le_socialisme

Éducation citoyenne

Notre époque se caractérise par une accélération exponentielle de l'accès à l'information (notamment par les médias et les technologies de l'information et de la communication électroniques et bien sûr par l'allongement de la scolarité. Pour autant, ceci cache de grandes

disparités d'accès entre les personnes et ne dit rien sur les possibilités d'analyse et de mise en relation de la connaissance. La politique (prise comme l'ensemble des pratiques, faits, du gouvernement d'un état ou d'une société au service de l'intérêt général) n'échappe pas à ce flou ; il convient de l'inscrire également dans un parcours éducatif, qui donne le temps aux personnes de se former pour comprendre la société, qui offre à chaque génération la possibilité de faire l'expérience de la démocratie.

<http://www.recit.net/spip.php?article54>

Egalité des sexes

L'égalité entre les sexes – signifie un niveau égal de pouvoir, de participation et de visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. L'égalité entre les sexes doit être envisagée à l'opposé non pas de la différence des sexes, mais davantage de l'inégalité des sexes. Elle vise à promouvoir la pleine participation des femmes et des hommes dans la société. L'égalité entre les sexes – comme les droits de l'homme – doit être un combat permanent; il faut continuellement la protéger et l'encourager.

http://www.eycb.coe.int/compass/fr/chapter_5/5_7.html

Environnementalisme

L'environnementalisme ou écologisme est à la fois un courant de pensée (idéologie ou philosophie), un corpus de valeurs et de propositions incluant notamment celles du mouvement écologiste. L'orientation de l'activité politique ou parapolitique vise au respect, à la protection, la préservation ou la restauration de l'environnement dans une forme très poussée. James Lovelock, père de la théorie Gaïa, est l'un de représentants les plus célèbres de cette doctrine. Ce mouvement éco-centrique a comme projet la conservation de la nature et le « respect » des équilibres naturels. L'environnementalisme et le mouvement écologiste ont parmi leurs priorités : la conservation des ressources naturelles, la préservation de la « vie sauvage » (wilderness), la lutte contre la dégradation, la fragmentation et la destruction des habitats et des écosystèmes au sens le plus large. Il définissent de nouveaux rapports territoriaux dans les milieux habités par l'humain, dont les milieux urbains considérés comme les habitats potentiels de substitution et comme cadre de vie d'une part grandissante de l'humanité. Ces différentes demandes sociales et politiques, ou même protestations s'expriment dès le début du XXe siècle : en 1902, une convention internationale pour la protection des oiseaux utiles était signée entre 11 pays d'Europe, et en 1913, le congrès de Berne réclamait une « Protection mondiale de la nature »[1], principalement du constat de la dégradation de la nature par l'homme, notamment par la chasse et la surexploitation de la nature, puis par la pollution et la destruction à grande échelle de milieux naturels ([forêts tropicales] notamment. L'environnementalisme englobe plusieurs courants dont l'écologie profonde, le conservatisme, l'environnementalisme de la version réformiste à la version radicale, l'anarcho-écologisme, l'écoféminisme (alliant réflexion sur l'écologie et sur la structure sociale), l'écofascisme...

<http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cologisme>

Éthique

L'éthique est une discipline philosophique pratique (action) et normative (règles) dans un milieu naturel et humain. Elle se donne pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ce qui les entoure. Il existe différentes formes d'éthique qui se distinguent par leur degré de généralité (l'éthique appliquée par exemple ne possède pas le degré de généralité de l'éthique générale). Elles se distinguent aussi par leur objet (comme la bioéthique, l'éthique de l'environnement, éthique des affaires ou l'éthique de l'informatique), ou par leur fondement culturel (qui peut être l'habitat, la religion, la tradition propre à un pays ou à un groupe social ou un système idéologique). Dans tous les cas, l'éthique vise à répondre à la question « Comment agir au mieux ? »

<http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89thique>

Exclusion

Sens 1 Action d'exclure.

Sens 2 Situation de certaines personnes mises à l'écart de la société.

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/exclusion/>

Exclusion sociale

L'exclusion sociale est la relégation ou marginalisation sociale de personnes, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société. Elle n'est généralement ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens sociaux.

Ce terme a commencé à trouver un usage social courant dans les années 1980 dans les sociétés post-industrielles. Alors que le phénomène de mise à l'écart se retrouve dans de très nombreuses sociétés et remonte à des temps anciens, le phénomène actuel d'exclusion sociale ne recouvre pas forcément, ni exactement celui de la pauvreté.

L'une des expressions dominantes des sociétés occidentales est la participation active au marché du travail. Nombre de chômeurs se sentent exclus socialement, d'autant plus ceux qui étaient syndiqués, puisque avec la perte de leur travail, ils perdent généralement aussi tout lien et reconnaissance au niveau de leur syndicat.

L'exclusion sociale, en privant un individu ou un groupe d'une reconnaissance, nie son identité. Et lorsque l'on passe de l'état de fait au statut, alors s'opère un processus de stigmatisation.

Cependant, l'exclusion sociale a aussi concerné d'autres champs, d'autres valeurs, comme la famille, le mariage, le logement, la culture, la scolarisation...

Lorsque des groupes se sentant exclus socialement, disposent d'encre assez de ressources (humaines, financières,...), ils peuvent développer des réactions à cette exclusion : contreculture, manifestations,...

Par contre, lorsque cette exclusion concerne des groupes très fragilisés (économiquement), elle entretient leur stigmatisation.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Exclusion_sociale

Fédération

Plusieurs entités politiques hiérarchisées, de façon pyramidale ou horizontale, disposant chacune d'un-e mandataire financier.

- **sur base régionale** : entités fédérées sur la base d'un niveau régional et d'un niveau national
- **sur base politique** : entités fédérées issues d'une histoire politique différente.

Fonction

Une définition de fonction, qui généralement complète un organigramme, définit les objectifs permanents, les tâches principales, les compétences et moyens mis en œuvre et les relations tant hiérarchiques qu'opérationnelles liées à la fonction d'un membre du personnel ou d'une catégorie de membres du personnel d'une organisation (entreprise, administration...).

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition_de_fonction

Formation

programme d'acquisition de connaissances inscrit dans une démarche de transmission de savoir. initiation, formation pro, sensibilisation, formation continue

<http://www.google.fr/search?hl=fr&client=firefox-a&rls=org.mozilla:fr:official&channel=s&defl=fr&q=define:formation&sa=X&ei=6XZITP6qOOeH4gaUu9SIDA&ved=0CBUQkAE>

Du savoir, des stratégies:

- - Parce qu'il y a un déficit de transmission et d'éducation politique, outillons-nous intellectuellement. Éclairons et dévoilons le nouvel esprit du capitalisme. Prenons conscience de l'importance de se révolter. Partons de témoignages, réapprenons à écouter les cultures politiques des uns et des autres, prenons conscience de l'urgence de réponses collectives.
- Parce qu'il nous semble essentiel et urgent de réhabiliter l'éducation populaire, à la fois comme enjeu d'éducation au politique et de transformation sociale, et comme méthode d'intervention, nous en faisons l'objectif prioritaire de nos interventions au sein de la coopérative.
- Parce qu'aucun secteur de l'action publique n'est étanche, qu'on ne peut construire une politique jeunesse sans la relier à celle de l'enfance, de la culture, de l'action sociale ou du logement, nous voulons privilégier la transversalité à l'approche sectorielle, la diversité des statuts des participants à leur homogénéité.
- Parce que l'on ne transforme rien tout seul, que les alliances sont nécessaires et que l'approche territoriale les favorise, LE PAVE mène prioritairement ses interventions sur des territoires définis, ou dans des équipes de travail volontaires.
- Parce que nous voulons que les « agents » (re)deviennent des « acteurs », parce que ces acteurs ont tous une histoire qui a produit leurs représentations, qui a façonné leurs valeurs, nous proposons un travail sur les « histoires de vie », comme éléments d'éclairage des pratiques et des postures professionnelles.
- Parce qu'il faut du temps pour établir la confiance, s'entendre sur les mots, analyser les pratiques, repérer les contradictions, construire du sens

<http://www.scoplepave.org/fondamentaux2.php>

Forum

Place où le peuple s'assemblait, à Rome, pour les affaires publiques, ou Place où se tenait quelque marché. Le plus ancien forum, ou Forum proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin. Le forum de Nerva. Le forum de Trajan. Figurément et en style oratoire, il désigne le Lieu où se discutent les affaires publiques. L'éloquence du forum. Les luttes du forum

<http://definition.ptidico.com/forum.html>

En informatique, un forum est un espace de discussion publique (ou au moins ouvert à plusieurs participants). Les discussions y sont archivées ce qui permet une communication asynchrone (c'est ce qui différencie les forums de la messagerie instantanée). Le terme « forum de discussion » est un pléonasme. Forum est un terme d'origine latine (popularisé par l'anglais) désignant une place de la ville dédié à la discussion et au commerce.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Forum_%28informatique%29

Gouvernance

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. («Toupictionnaire » : le dictionnaire de politique)

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Gouvernance.htm>

Indépendance

Dire des idioties, de nos jours où tout le monde réfléchit profondément, c'est le seul moyen de prouver qu'on a une pensée libre et indépendante. Boris Vian, Extrait de Le Goûter des généraux

<http://www.evene.fr/citations/mot.php?mot=independance&p=2>

Initiative militante

Droit d'Initiative Militante : reconnaître le rôle moteur de chaque militant dans la vie de notre organisation. Tout membre du MJS peut soumettre à l'organisation, à l'échelon fédéral ou national, toute idée d'action militante, de thématique... sous la forme d'une proposition rédigée et argumentée, synthétique. L'instance sollicitée s'engage à donner une réponse justifiée à cette proposition.

<http://www.letempsdesconquetes.fr/?p=12>

Limitation

1. Action de fixer la limite, la frontière d'un terrain: La limitation du territoire communal (délimitation).

2. Action, fait de fixer un terme, des bornes, des restrictions à qqch: Respecter les limitations de vitesse. Une politique de limitation des naissances (contrôle).

Loi du 11 mars 1988 modifiée par la loi du 15 janvier 1990

Loi n°90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques

Titre Ier : Dispositions relatives au financement et au plafonnement des dépenses électorales.

Titre II : Dispositions relatives au financement des partis politiques.

Titre III : Dispositions tendant à améliorer l'information sur la gestion des collectivités territoriales.

Titre IV : Dispositions diverses.

Titre V : Dispositions relatives à l'outre-mer.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000341734&dateTexte=>

Maisons de l'écologie

L'écologie en tant que science est généralement considérée comme récente, étant seulement devenue prééminente dans la seconde moitié du XXe siècle. Le terme « écologie » vient du grec oikos (« maison », « habitat ») et logos (« science », « connaissance ») : c'est la science de la maison, de l'habitat.

L'écologie est au sens large le domaine de réflexion qui a pour objet l'étude des interactions, et de leurs conséquences, entre un individu (isolé et/ou en groupe social constitué) et le milieu biotique et abiotique qui l'entoure et dont lui-même fait partie ; les conséquences étant celles sur le milieu, mais aussi celles sur l'individu lui-même. Cette acception générale (dite « large ») fait de l'écologie un domaine de réflexion très vaste, puisque par biotique il faut entendre la totalité du monde vivant (les animaux, les plantes, les micro-organismes, mais pouvant aussi inclure les autres individus, la société, etc.) ; et par abiotique il faut entendre tout ce qui n'est pas vivant (donc aussi potentiellement les objets, la technologie, la connaissance, etc.). C'est cette acception, dite « large », que l'on retrouve par exemple à la base de la réflexion en écologie politique.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ecologie>

Par voie de conséquence, la maison de l'écologie serait la maison de la science de l'habitat et par extension la maison de la relation de(s) individu(s) avec leur environnement (NDC)

Mandat

On dit « mandat » ou « procuration ». On désigne ainsi, à la fois le pouvoir et le document par lequel ce pouvoir est transmis. Ces appellations visent la convention par laquelle une personne donne à une autre le pouvoir de faire pour elle un ou plusieurs actes juridiques. Le mandat peut être verbal. Il prend le plus souvent l'aspect d'un texte écrit, en empruntant soit la forme d'un acte sous seing privé, soit celle d'un acte passé devant notaire. Il peut être « général » ou au contraire « spécial », dans ce cas, il est fait en vue de la réalisation d'une action déterminée, par exemple, en vue de conclure une vente. En raison du principe juridique du parallélisme des formes, si la Loi exige que le mandat soit écrit et s'il est destiné à autoriser une personne à faire un acte juridique qui requiert qu'il soit passé en la forme authentique, le pouvoir doit aussi être notarié.

<http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/mandat.php>

Le mot mandat est employé dans les domaines :

- diplomatique, un mandat est un système d'administration de tutelle établi sur certaines anciennes colonies.
- financier, le mandat est un moyen de paiement postal (mandat postal, dont plusieurs variantes existent) ou gouvernemental (mandat sur le Trésor).
- Juridique

- en droit pénal, le mandat est un acte pris lors d'enquêtes ou d'instructions.

- en droit des obligations, le mandat est un contrat par lequel une personne, le mandant, donne à une autre personne, le mandataire, le pouvoir de faire un ou des actes juridiques en son nom et pour son compte. Exemple : les « mandats » des agences immobilières.

- Un mandat politique est la charge exercée, pendant une durée définie, par un élu.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Mandat_politique

Mission

Mission est un nom commun ou un nom propre qui possède plusieurs acceptions selon le contexte:

- Une mission, en politique, est la fonction temporaire et déterminée dont un gouvernement charge une personne ou un organisme.
- Une mission, en droit budgétaire français, en application de la loi organique relative aux lois de finances de 2001, une subdivision du budget de la Nation qui correspond aux moyens consacrés à la gestion d'une politique.
- Une mission bénévole, tâche à accomplir dans le cadre d'un bénévolat ; expression utilisée à la place de travail puisque le bénévolat n'est pas rémunéré.

Ordre du jour

Liste ordonnée de sujets à traiter lors d'une réunion.

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/ordre-du-jour/>

Organe (organisme) local

Organisme de proximité chargé de faire fonctionner un ensemble de services

<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/organe>

Ouverture

- L'ouverture en tant que philosophie se rapproche de la tolérance et des systèmes ouverts, ou est une technique de marketing politique.
- L'ouverture au monde est une attitude de tolérance envers autrui.
- En politique, l'ouverture est un processus par lequel un groupe s'élargit.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ouverture>

Parti

Etymologie : du latin pars, partie, part, portion. Un parti politique est un groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes opinions, les mêmes idées, et qui s'associent dans une organisation ayant pour objectif de se faire élire, d'exercer le pouvoir et de mettre en œuvre un projet politique ou un programme commun. L'objectif de gouverner distingue les partis politiques d'autres organisations comme les groupes de pression, les corporations ou les syndicats.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Parti.htm>

Types de partis :

- **Le parti réseau** ou **parti 2.0**: à l'image du web 2.0, les membres sont tous contributeurs et non plus simples consommateurs comme pour le web 1.0 Les exemples de site web 2.0 sont Wikipédia, Facebook, Tweeter...Un parti réseau met en relation l'ensembles des militants, en

fonction des différents niveaux géographiques, qui vont contribuer collectivement à l'élaboration des décisions. Les outils web de type logiciel collaboratif facilitent grandement ce travail au delà du niveau local. Juridiquement c'est une association soumise à la loi de 1901 qui perçoit son financement via un mandataire financier.

- **Parti à structure classique**

Entité politique hiérarchisée, de façon pyramidale, disposant d'un-e unique mandataire financier ;

Un-e adhérent-e = une voix.

Décisions prises en assemblée générale, possibilité de procurations, délégation de pouvoir.

- **Le parti fédération:**

Plusieurs entités politiques hiérarchisées, de façon pyramidale ou horizontale, disposant chacune d'un-e mandataire financier.

- **sur base régionale** : entités fédérées sur la base d'un niveau régional et d'un niveau national
- **sur base politique** : entités fédérées issues d'une histoire politique différente.

-**Le parti coopérative**

Entité politique non hiérarchisée, organisée de façon horizontale, disposant d'un mandataire financier. Cette entité peut être composée de plusieurs entités disposant elle-même d'un-e mandataire financier.

Egalité des entités membres : personne physique ou personne morale = 1 voix, sans possibilité de procuration.

- **type SCIC** : les entités membres sont des personnes physiques et/ou des personnes morales (des partis, des groupements ou des associations etc) ;

une entité membre = une voix.

- **type SCIC avec plusieurs collègues** : les entités membres sont des collègues constitués de personnes physique et/ou morale ;
un collègue = une voix.

- **type SCOP** : les entités membres sont des personnes physiques ;
une personne physique = une voix.

Périodicité

Caractère qui se produit à intervalles réguliers.

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/periodique/>

Personne morale

En droit français, une personne morale est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement une personne morale se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut également n'être constitué que d'un seul élément. La personnalité juridique donne à la personne morale des droits et des devoirs. Le droit français distingue :

- les personnes morales de droit public : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics... ;
- les personnes morales de droit privé : les plus courantes étant les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations. Certaines personnes morales de droit privé sont chargées de la gestion d'un service public.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/personne-morale.htm>

Personne physique

Au sens du droit français, une personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique. Pour jouir directement et pleinement de sa capacité (ou personnalité) juridique, une personne physique doit être majeure (sauf en cas d'émancipation avant l'âge de la majorité) et ne pas être en incapacité partielle ou totale (mise en tutelle ou curatelle) ; sinon cette capacité est exercée en son nom par un représentant légal. À toute personne physique, s'attachent :

- des « droits subjectifs ». Il s'agit là de prérogatives attribuées dans son intérêt et lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation (par exemple : la propriété, le droit au respect de la vie privée) ;
- des obligations envers d'autres personnes (en vertu d'un contrat de travail, par exemple) et le reste de la Société (par exemple, l'obligation de réparer des dommages en raison d'un délit commis).

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/personne-physique.htm>

Principe de suppléance

Le principe de suppléance est une maxime politique et sociale, ou un principe de gouvernance, selon lequel quand et si des problèmes de responsabilité publique excèdent les capacités d'une petite entité à les résoudre, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

Ces deux principes (subsidiarité et suppléance) visent théoriquement la recherche du niveau pertinent et le plus efficient d'action publique, dans le cadre du respect de la loi et des compétences des collectivités.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_suppl%C3%A9ance

Référendum

Le référendum est une procédure de vote permettant de consulter directement les électeurs sur une question ou un texte, qui ne sera adopté qu'en cas de réponse positive. La constitution prévoit quatre cas de référendum : trois nationaux, pour l'adoption d'un projet de loi et l'autorisation de ratification d'un traité et pour réviser la constitution, et un local, pour soumettre à la décision des électeurs d'une collectivité territoriale un projet d'acte relevant de sa compétence. Toutefois, aucune révision constitutionnelle, même approuvée par référendum, ne peut porter sur « la forme républicaine du Gouvernement ».

Le référendum est donc, avant tout, un instrument de « démocratie directe » car il permet au peuple d'intervenir directement dans la conduite de la politique nationale ou locale . Aujourd'hui, beaucoup d'observateurs proposent de recourir davantage au référendum, notamment pour faire évoluer certains domaines de la vie sociale difficiles à réformer (ex : Éducation nationale).

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/referendum/quoi-est-referendum.html>

Règle majoritaire

Une doctrine par laquelle une majorité numérique d'un groupe organisé détient le pouvoir de prendre des décisions contraignantes pour tous dans le groupe.

<http://translate.google.fr/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://www.answers.com/topic/majoritarianism>

Règlement Intérieur

L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements industriels, commerciaux ou agricoles, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels, les sociétés mutualistes, les organismes de sécurité sociale à l'exception

de ceux qui ont le caractère d'établissement public administratif, et les associations ou tout organisme de droit privé quels que soient leur forme et leur objet, où sont employés habituellement au moins vingt salariés.

http://www.lexinter.net/Legislation5/reglement_interieur.htm

Obligatoirement établi dans les entreprises de 20 salariés et plus , le règlement intérieur fixe des règles dans deux domaines :

- l'hygiène et la sécurité ;
- la discipline. En matière disciplinaire, il contient nécessairement un certain nombre de clauses, lesquelles ne peuvent avoir un caractère discriminatoire ou porter atteinte aux libertés .

En cas d'illégalité, l'inspecteur du travail peut intervenir.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques.89/fiches-pratiques.91/sanctions-et-pouvoir-disciplinaire.111/le-reglement-interieur.1010.html>

Représentativité

Caractère reconnu à quelqu'un ou à un parti de représenter ses mandants

<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/repr%C3%A9sentativit%C3%A9>

Respect des minorités.

La protection des minorités nationales et des droits et libertés des personnes appartenant à ces minorités fait partie intégrante de la protection internationale des droits de l'homme et, comme telle, constitue un domaine de la coopération internationale. (Convention-cadre pour la protection des minorités nationales)

<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/157.htm>

Rétribution

Salaire, récompense d'un travail, d'une peine, d'un service.

<http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/r%C3%A9tribution/65009>

Responsabilité

La responsabilité est le devoir de répondre de ses actes, toutes circonstances et conséquences comprises, c'est-à-dire d'en assumer l'énonciation, l'effectuation, et par suite la réparation voire la sanction lorsque l'obtenu n'est pas l'attendu. Cette notion s'applique à différents domaines.

La responsabilité n'est pas seulement un fait, mais aussi une valeur. En tant que valeur sociale, suivant la perspective adoptée, elle peut prendre des significations diverses : elle renvoie inévitablement à des valeurs éthiques (ou morales), et est pour une part prisonnière des idéaux d'une époque, de leur vivacité et de leur configuration sociale, – en un mot : de la volonté de croire de cette époque, et d'être obéie.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9>

Salariat

Le salariat est un mode d'organisation du travail qui repose sur la fourniture d'une prestation par une personne, contre rémunération et sous lien de subordination juridique avec un employeur. L'employeur peut être individuel ou collectif (entreprise ou État).

L'existence d'un lien de subordination juridique est un critère déterminant du salariat. Il s'agit là d'une question de fait et non de forme. A titre d'exemple, on peut donc ne pas être salarié malgré un contrat de travail signé et/ou la réception d'une feuille de paie, ou au contraire être salarié malgré l'absence de tout contrat de travail écrit.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Salariat>

Sanction

Le mot sanction est employé originellement en droit, mais son usage s'est étendu à la sociologie et aux sciences de l'éducation.

Il désigne à l'origine une confirmation faite par une autorité, qui peut être une autorité supérieure (roi, chef d'État) mais aussi le peuple vu comme société.

Il s'applique plus spécialement à la conséquence, positive ou négative, d'un comportement. C'est alors une peine infligée à ceux qui transgressent les normes, et une récompense accordée à ceux qui s'y conforment de manière exemplaire.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Sanction>

Scrutin

Étymologie : du latin scrutinium, action de fouiller.

Le scrutin est la manière de réaliser un vote à l'aide de boules, de bulletins ou de formulaires placés dans une urne ou dans une boîte virtuelle [vote électronique]. Plus généralement le scrutin est l'ensemble des opérations qui constituent une élection ainsi que la méthode par laquelle les représentants d'un peuple ou d'un ensemble de personnes (membres d'une association, d'un syndicat) sont désignés.

On distingue généralement le scrutin uninominal (un seul nom) du scrutin plurinominal (une liste de noms), ainsi que le scrutin majoritaire du scrutin proportionnel.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Scrutin.htm>

- Les différents modes de scrutin et leurs effets

Le mode de scrutin permet le passage du décompte des voix à la désignation des élus. Le système électoral recouvre, lui, l'ensemble des déterminants de l'élection et des conséquences des modes de scrutin (effets sur l'organisation des partis, les alternances, etc.). Alors que, après de longues luttes pour l'établissement de ses règles et l'extension de son champ, le principe de l'élection au suffrage universel

Suffrage universel

Droit de vote accordé à tous les citoyens majeurs. fait aujourd'hui l'unanimité dans les démocraties représentatives, il n'en va pas de même pour le choix du mode de scrutin. Ce dernier apparaît comme un savant mélange où interviennent notamment l'histoire politique nationale, les besoins de représentativité, l'opinion des partis. Les modes de scrutin peuvent aussi varier dans le temps. Depuis 1871, la France a ainsi connu une dizaine de changements importants de mode de scrutin législatif, alors que le Royaume-Uni utilise le même depuis le XVIIIe siècle.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/differents-modes-scrutin-leurs-effets.html>

Sociocratie

La sociocratie, aussi appelée gouvernance par consentement, fait référence à un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, de s'auto-organiser. Son fondement est issu des théories systémiques. L'objectif premier est de développer la co-responsabilisation des acteurs et d'utiliser le pouvoir de l'intelligence collective dans l'acte de prendre une décision qui a des conséquences sur le collectif.

Origine. Le mot sociocratie a été inventé par Auguste Comte au début du XIX^e siècle. Ses racines viennent du latin societas (société) et du grec kratos (autorité) : la gouvernance du socios, c'est-à-dire des personnes liées par des relations significatives entre eux, différent du domos(démocratie), masse d'individus ne partageant que quelques valeurs communes.

XX^e siècle. Gerard Endenburg a développé la méthodologie en s'inspirant des travaux de Kees Boeke, un pédagogue hollandais expert en management qui a étudié une organisation basée sur

l'égalité des individus lors de la prise de décision, s'écartant ainsi du concept une personne, une voix propre à la démocratie pour s'orienter vers le concept plus aucune objection argumentée d'aucune personne.

La sociocratie s'est particulièrement développée en Hollande et suscite un intérêt croissant ailleurs en Europe (en France notamment), en Amérique latine, aux États-Unis et au Canada.

En pratique. La méthode d'organisation en cercles sociocratiques repose sur quatre règles issues de la cybernétique (théories des systèmes de contrôle/commande)

- **Le cercle** : Le cercle est le groupe d'individus constitué en vue de réaliser une fonction clairement identifiée ; il est un sous-système de l'organisation et inclut le responsable de ce sous-système. Ce dernier peut s'apparenter au processus au sens de la norme ISO 9001. Il établit ses propres règles de fonctionnement sur le principe du consentement de ses membres et est maître de l'exécution, de la mesure et du contrôle de son processus. Aucun cercle n'a pour autant une autonomie totale : chacun doit tenir compte des besoins des cercles supérieurs (représenté par le responsable de l'unité) et inférieurs (représenté via les double liens). Le cercle de plus haut niveau, correspondant au cercle de direction, doit représenter l'environnement de l'organisation le plus vaste possible : investisseurs, clients, managers, représentant légaux, politiques, etc.

- **Le double lien** : Un cercle est relié à son cercle supérieur par deux personnes : le responsable de l'unité et un membre délégué (choisi par consentement). Ces deux personnes sont membres du cercle supérieur (double lien).

- **La prise de décision par consentement** : Le consentement signifie l'absence d'objection motivée par des arguments valables. En d'autres termes, aucune décision d'ordre politique (qui affecte le fonctionnement de l'unité ou l'organisation du travail) ne sera prise si un des membres y oppose des objections raisonnables. Lorsque toute objection est levée, la décision est validée

- **L'élection des personnes par consentement** : Le choix et l'affectation des personnes dans une fonction ou la délégation d'une tâche s'effectue par consentement. Chaque participant écrit le nom de la personne qu'il choisit sur un papier. L'animateur du cercle regroupe les papiers, lit chaque proposition en demandant à la personne de motiver son choix. Une fois que tout le monde s'est exprimé, un deuxième tour est réalisé pour savoir si certains, suite aux motivations énoncées, souhaitent changer de choix. Plusieurs tours peuvent être nécessaires et, lorsqu'il n'y a plus d'objection pour un candidat, celui-ci est sélectionné.

Les effets recherchés par ce mode de fonctionnement sont l'instauration d'une confiance entre les membres du cercle et la fiabilité des décisions prises. On constate que le temps nécessaire à la prise de décision, à priori plus important que dans une organisation autocratique, est très largement compensé par la qualité de la décision et l'adhésion de chaque intéressé à celle-ci. On constate également que, pour fonctionner correctement, l'animateur du cercle doit diriger le groupe avec fermeté quant aux règles de fonctionnement établies et être vigilant quant aux débordements possibles. Le cercle est un lieu de prise de décision, pas de débat.

Le rôle de l'animateur est donc essentiel et il se doit de maîtriser parfaitement le processus sociocratique. Le groupe doit en contrepartie respecter ses consignes. On constate également qu'une communication irréprochable (sans jugement, authentique et argumentée sous forme de besoins satisfaits et/ou non satisfaits) tend à rendre le processus efficient.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Sociocratie>

Statutaire

1 qui est conforme à certaines règles un régime statutaire

2 qui est conforme aux statuts d'une entreprise une réunion statutaire

<http://fr.thefreedictionary.com/statutaire>

Subsidiarité

Principe politique et social selon lequel la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre la question à son niveau. Ce principe est lié à celui de suppléance défini ci-après.

Suppléance

Les questions non résolues à un niveau donné sont traitées à l'échelon supérieur, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les principes de subsidiarité et de suppléance consistent à rechercher le niveau pertinent d'action.

Territoire

La notion de territoire a pris une importance croissante en géographie et notamment en géographie humaine et politique, même si ce concept est utilisé par d'autres sciences humaines. Dans le dictionnaire de géographie de Pierre George et Fernand Verger le territoire est défini comme un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (on parle ainsi de « territoire national ») ; ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Dans ce dernier cas, le terme d'aire (« aire linguistique ») pourrait lui être préféré. Quelle que soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites. Ces deux derniers termes sont utilisés en fonction du type de territoire dont ils forment le périmètre. Un territoire politique, ou une subdivision administrative, est délimité par une frontière ; un territoire naturel est circonscrit par une limite, terme moins juridique.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Territoire>

Transversalité

La transversalité c'est créer des passerelles entre les services, les acteurs, où la mutualisation des compétences prend tout son sens, dans un objectif commun, et notamment celui de la prise en compte globale de l'individu en tant que citoyen, et ce du plus jeune âge au plus grand âge. Cette idée rejoint la notion de travail d'équipe, celle d'ouverture vers l'extérieur. La transversalité est le propre de toute institution en son sein et au sein de la société dans laquelle elle existe, elle prend place.

http://www.passerelles-eje.info/glossaire/definition_45_transversalite.html

Vote

Les différents modes de votes:

-Vote préférentiel: l'ensemble des textes ou candidats soumis au vote est classé par ordre de préférence de 1 à N. Ensuite différents systèmes de calculs permettent de rassembler toutes ces préférences pour aboutir au classement final des textes ou candidats. On distingue les systèmes Condorcet, Borda, Borda modifié...

-Vote sociocratique: pour les candidats, au lieu de déclarer les candidats à l'avance, les votants définissent le profil du poste à pouvoir puis les votants soumettent les noms des personnes qui semblent le mieux à même de remplir la fonction. Puis on cherche le consentement de tous pour choisir la personne la plus apte à la fonction, il n'y a pas de vote.

- Vote majoritaire